



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-123346>

Département(s) de publication : **41**

Annonce n° **25-123346**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-113151

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Terres de Loire Habitat

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 34933811100017

**Ville** : Blois Cedex

**Code postal** : 41043

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 41

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : REHABILITATION THERMIQUE ET D'AMELIORATION DE 21 LOGEMENTS 13 A 35 RUE DE L'ORMEAU A MONT PRES CHAMBORD (41250) - Clause sociale

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45454000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : REHABILITATION THERMIQUE ET D'AMELIORATION DE 21 LOGEMENTS 13 A 35 RUE DE L'ORMEAU A MONT PRES CHAMBORD (41250) - Clause sociale Le marché comporte dans ses conditions d'exécution une clause obligatoire visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes, éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières dont l'éligibilité de la candidature sera validée dans le cadre du dispositif d'accompagnement des clauses d'insertion Caractéristiques principales : intervention sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres amiantées relevant de la sous- section 4 (Art R 4412-144 à 148 du Code du travail) sur les lots 1-4 et 5

**Critères d'attribution** : Moyens mis en oeuvre pour limiter les nuisances : 10% Proposition d'optimisation du planning : 20% Moyens mis en oeuvre afin de protéger les environnants lors des interventions intérieures et/ou extérieures : 15% Proposition recyclage de produit retires ou déchets in situ, extérieurs ou par filières : 5% Prix : 50%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 10/11/2025 à 16h00, lire 18/11/2025 à 16h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/11/2025**